AR Prefecture

016-200054047-20240404-2024_04_04_09-DE
Reçu le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 24
Présents : 16
Excusés-Absents : 08
Délégations : 02

Date de Convocation :
mercredi 27 mars 2024

Date d'affichage :
Mercredi 27 mars 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du mercredi 27 mars 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, M. BOUTY Philippe

Délégations : M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot, M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Monsieur Bouty doit s'absenter, il donne procuration à Monsieur Dupré Jean-Noël à partir de la délibération n°9

2024/04/04
N°09

9 - Finances - Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Charente Limousine assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie dans le cadre du FDAC 2023.

Il convient de signer une convention de mandat entre la Commune, éligible au FDAC au titre de l'année 2023, et la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mandat relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 5 avril 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

★ MAIRIE de CONFOLENS ★ (Charente)